



Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025

11.04.2025 – Coopérative Migros Zurich

Ordre du jour de l'AG 2025

- Salutations du Président
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024
- Rapport annuel du Président
- Comptes 2024
 - Caisse
 - Rapport des vérificateurs
- Activités 2024
- Modifications des statuts
- Budget 2025
- Élections du comité et des réviseurs
- Propositions
- Divers / Informations du comité

Présence : 69 voix représentées par des membres collectifs et individuels.

La majorité absolue est atteinte à 35 voix, la majorité des deux tiers à 46 voix.

Scrutateurs : Patrick Bürkle, Helmut Bäder

Salutations du Président : Le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à l'Assemblée Générale 2025, accueillie par la Coopérative Migros Zurich. Il adresse un salut particulier à Tobias Meyre de l'Interassociation de Sauvetage (IVR) ainsi qu'à Heidi Haas, membre d'honneur de l'ASSE.

Procès-verbal 2024 :

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024 est approuvé à l'unanimité.

Rapport annuel du Président :

Le rapport annuel du Président est accepté sans opposition.

Comptes 2024 :

Le trésorier présente les comptes annuels et évoque les difficultés rencontrées avec les modalités de paiement des entreprises. Il détaille la gestion des comptes et informe de l'ouverture d'un nouveau compte dédié à la gestion des audits.

Il explique les dépenses liées à la communication ainsi qu'à l'achat de nouveaux vêtements pour le comité.

Grâce au soutien de l'organisateur, l'Assemblée Générale a pu être réalisée à moindre coût.

La retraite stratégique du comité est également mentionnée dans les dépenses.

Le résultat annuel se solde par un déficit de CHF -2'171.80.



Rapport des réviseurs :

Les réviseurs Stefan Betschart, Bernd Herzog et Sven Waldvogel confirment l'exactitude des comptes et recommandent leur approbation.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

La décharge est accordée au comité par l'Assemblée Générale.

Activités 2024

L'ASSE a externalisé la gestion de sa boutique en raison d'une charge administrative trop élevée. Celle-ci est désormais assurée par First-responder.ch sous la direction de Matthias Meier.

Le Président Stefan Kühnis annonce sa démission à compter de l'Assemblée Générale 2026. Une dernière retraite stratégique du comité aura lieu en septembre 2025 pour assurer une transition optimale.

Katia Güntert présente l'état de la coordination « Premiers Secours Suisse », à laquelle participent les organisations de sauvetage de la CRS, CRS (SRC), IVR et la Fondation Suisse de Cardiologie. Elle remercie l'ASSE de faire partie de ce groupe de travail.

Bruno Ducceschi informe sur les audits de l'ASSE et souligne l'offre de conseil en matière de services de santé en entreprise, notamment pour les entreprises ayant des difficultés à établir des concepts adaptés.

Le 8 novembre 2025, le symposium des premiers secours se tiendra dans la salle de Lucerne du KKL. Le comité se réjouit d'une large participation.

L'Assemblée ERFA 2024 s'est tenue chez l'entreprise Eberhart. Cette année, la rencontre se déroulera aux IWB Bâle. À l'avenir, davantage de pauses seront intégrées afin de favoriser le réseautage entre les participants.

Recrutement de nouveaux membres

L'année prochaine, l'ASSE fêtera son 40e anniversaire – une célébration est prévue à cette occasion.

Modifications des statuts

Le Président Stefan Kühnis présente à l'Assemblée les modifications proposées des statuts :

Article 1.1 (Nom et siège)

L'Assemblée approuve la modification de l'article 1.1. L'ASSE est désormais explicitement désigné comme association à but non lucratif selon les articles 60 ss. du CCS. Le siège reste domicilié au lieu de résidence d'un membre du comité.



Article 4.1.3 (Durée du mandat)

L'Assemblée approuve la suppression de la limitation de six mandats consécutifs pour les membres du comité. Cela permettra d'assurer la continuité et la qualité du travail du comité.

Article 4.2 (Le comité)

L'Assemblée approuve la définition explicite de seulement trois fonctions : présidence, trésorier et secrétaire. Les autres responsabilités seront attribuées en interne. Des mandats ponctuels pourront être confiés à des personnes externes au comité.

Article 4.2.1 (Pouvoirs du comité)

L'Assemblée approuve à l'unanimité que deux membres du comité doivent signer conjointement. De plus, la présidence (ou vice-présidence) et la trésorerie doivent être assumées par deux personnes distinctes.

Nouveau règlement des frais

Le Président présente les modifications apportées au règlement des frais. Les indemnités pour les séances sont désormais différenciées selon la durée : jusqu'à 4 heures et au-delà. Les autres indemnités sont listées dans le livret de l'AG. Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

Budget 2025 et budget spécial 2026

Le trésorier présente les comptes prévisionnels 2025. Les prestations externes étant désormais sous-traitées, leur montant au budget est réduit. Le budget total s'élève à CHF 35'100, avec un bénéfice attendu de CHF 1'900. L'Assemblée l'approuve à l'unanimité.

Le comité propose un budget spécial de CHF 12'500 pour organiser une fête à l'occasion du 40e anniversaire de l'ASSE après l'AG 2026. Le budget est accepté avec une voix contre.

Cotisations

Le comité propose de maintenir les cotisations inchangées. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Élections

Bruno Ducceschi est réélu à l'unanimité en tant que membre du comité.

Michael Terrapon est proposé comme nouveau membre du comité, avec la responsabilité de la Suisse romande. Il est élu à l'unanimité.

Isabelle Fleig est proposée et élue à l'unanimité en tant que vérificatrice des comptes.

Propositions

Aucune proposition n'a été soumise dans les délais.

Zurich, le 11.04.2025

Katia Güntert, Secrétaire